



REGLEMENT de la 3^{ème} Course ST ROCH de CAVEIRAC 2016 - 16 km et 11km

ART 1 : La 3^{ème} ST ROCH de CAVEIRAC se déroulera le 27 août 2016 à partir de 17h30 . Elle est ouverte à tous les coureurs, nés en 1998 et avant (masculins et féminines).
Pour les mineurs, fournir une autorisation parentale.

ART 2 La course propose deux distances : 16km et 11km

ART 3 : Elle est limitée à 400 participants sur l'ensemble des 2 épreuves (250 sur le 16 km et 150 sur le 11km)

ART 4 : Seules les inscriptions complètes seront prises en compte (date limite : 25 Août 2016) soit:

- par internet via le site [www. endurancechrono.com](http://www.endurancechrono.com) ou www.coursestrochdecaveirac.com
- par courrier (complètes) à : Endurance Chrono - 30310 VERGEZE
(chèque 10€ à l'ordre des Bipèdes de la Vaunage).

- le jour de la course de 14 h30 à 17 h 15 - Cour des arènes - sauf si la limite de 400 coureurs est atteinte avant le 27 août - (communication via le site)

Les clubs ou associations peuvent envoyer par mail ou courrier à ENDURANCE CHRONO, la liste de leurs adhérents à inscrire avec les renseignements nécessaires, les justificatifs médicaux et le montant des inscriptions.

Fournir dans les 3 cas la photocopie de la licence sportive, ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition en cours de validité pour les non-licenciés.

ART 5 : Les frais d'inscriptions sont de 10 € (chèque à l'ordre des «BIPEDES DE LA VAUNAGE, ou paiement carte bleue lors de l'inscription en ligne (pas de frais en sus))

ART 6 : Chaque concurrent recevra à son inscription un cadeau de bienvenue.

ART 7 : Un repas d'après course (limité à 400 personnes) sera offert aux coureurs (participation 5€ pour les accompagnants).L'inscription à ce repas doit être faite en même temps que celle à la course..

ART 8 : Le retrait du dossard s'effectuera le samedi 27août à partir de 14h30 (arènes)

ART 9 : Les départs des épreuves seront donnés à 17h30 (16km) et 18h00 (11km) - place NIMENO II (derrière la mairie)

ART 10 : Il y aura 3 ravitaillements en eau sur le 16km (4^{ème}, 9^{ème} et 13^{ème} km) et un ravitaillement à l'arrivée (arènes). Les concurrents du 11km auront les 2 premiers (parcours commun)
L'épreuve se déroulant en semi autonomie, une réserve en eau individuelles est nécessaire.

ART 11 : La sécurité de la course est assurée par la police municipale de Caveirac et par le service d'ordre de l'organisation.

La course bénéficie de la présence d'un médecin et d'un service ambulancier et d'un service liaison radio effectué par des talkie-walkie.

Aucun véhicule à moteur ou vélo ne pourra accompagner les coureurs.

ART 12 : Le dossard devra être visible durant toute la course. La puce électronique sera récupérée une fois la ligne d'arrivée passée.

En cas d'abandon et pour éviter toute confusion, le coureur s'engage à ramener sa puce électronique AU STAND DU CHRONOMETRAGE.

ART 13 . Les coureurs s'engagent à faire l'intégralité du parcours. Un pointage sera effectué sur la course.

ART 14 : Une remise des récompenses aura lieu après la course dans les arènes :

Seront récompensés :

- Les 3 premiers au scratch (Masculins et Féminines) des 2 épreuves
- Le premier/ catégorie (Masculins et Féminines) des 2 épreuves

Les récompenses ne sont pas cumulables. Tirage au sort dossards coureurs présents.

ART 15 : La 3^{ème} ST ROCH 2016 est organisé par l'association des « Bipèdes de la Vaunage » qui a réglementairement souscrit à cet effet, une assurance "responsabilité civile" auprès de la MAIF
Chaque coureur est couvert par l'assurance de sa licence. Il incombe aux coureurs non-licenciés de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique pendant et après la course.

ART 16 : Lors de son inscription, chaque coureur s'engage à renoncer à tout droit à l'image

ART 17 : Chaque coureur reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et en accepte toutes les clauses.

Afin de respecter au mieux la programmation, le dispositif d'arrivée sera levé à 20H45.

Le comité d'organisation